

Feuille de route de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine 2025-2028

Séance plénière des 7 et 8 octobre 2025

Préconisations du CESER

Réaffirmer le rôle de stratège-rééquilibrant de la Région

(Chapitre : Gouvernance et pilotage)

Le CESER réaffirme que la Région conserve une responsabilité stratégique de premier plan malgré la recentralisation des financements. Son rôle ne peut se limiter à l'appui résiduel aux infrastructures : il doit s'incarner dans une fonction de stratège et de garant de l'équité territoriale entre les CFA. La future feuille de route doit conforter cette mission rééquilibrante, en articulant les politiques de formation avec les enjeux d'aménagement, de développement économique et de cohésion sociale.

Faire évoluer le label régional « Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » en outil de différenciation qualitative

(Chapitre : Qualité et labellisation des organismes de formation)

Le CESER considère que ce label régional doit s'affirmer comme un outil de référence, porteur d'exigence et de transparence. L'auto-diagnostic doit laisser place à une évaluation **et un contrôle** indépendants, intégrant des critères qualitatifs précis : qualité pédagogique, accompagnement social, conditions d'accueil, innovation, prévention des ruptures, égalité et inclusion. Renforcer le label existant, plutôt que multiplier les dispositifs, permet d'orienter les financements publics vers les Centres de formation d'apprentis (CFA) engagés dans une démarche de progrès réel.

Conditionner les financements publics

(Chapitre : Financement et équité territoriale)

Le CESER souligne que les financements régionaux gagnent en légitimité lorsqu'ils reposent sur des engagements clairs : amélioration de la qualité pédagogique, insertion professionnelle durable des jeunes et adaptation aux besoins économiques des territoires, **sans détériorer la qualité des emplois et la productivité et répondant à l'appétence des jeunes**. Les abondements régionaux ne sauraient se limiter à une logique quantitative ; ils doivent être associés à des critères sociaux et environnementaux, en cohérence avec la feuille de route Néo Terra.

Lutter contre les ruptures et faire de la sécurisation des parcours un axe central

(Chapitre : Sécurisation des parcours et accompagnement)

Le CESER estime que les conditions de réussite de l'apprentissage dépendent de la capacité à sécuriser les parcours de toutes et tous et ne sont actuellement pas réunies.

Une veille attentive des ruptures par un observatoire régional, la généralisation de la médiation, la reconnaissance accrue du rôle des maîtres d'apprentissage et le développement de parcours de rebond constituent les bases d'une stratégie cohérente. L'accompagnement doit être pensé comme un parcours global, incluant soutien social, logement, mobilité et prévention des difficultés, afin d'éviter que les jeunes sortent de leur cursus de formation sans solution, et de renforcer l'information à l'orientation pour sécuriser les parcours.

Garantir une équité territoriale réelle entre les CFA grâce à une « carte contractuelle » renforcée

(Chapitre : Financement et équité territoriale)

Le CESER insiste sur l'importance de clarifier les critères d'abondement et de rendre lisible la définition des « territoires vulnérables ». Une « carte contractuelle » dynamique et partagée, élaborée en concertation avec les acteurs, permet d'assurer un équilibre entre CFA de proximité et pôles d'excellence. Elle doit devenir un instrument stratégique, garantissant à la fois l'égalité d'accès et l'adaptation des formations aux besoins spécifiques des territoires.

Soutenir les CFA de proximité et préserver les filières rares

(Chapitre : Insertion, cohésion sociale et égalité des chances)

Le CESER rappelle que les CFA de proximité, souvent modestes en effectifs avec un modèle économique fragile, sont essentiels à la vitalité territoriale et jouent un rôle irremplaçable. Leur maintien conditionne l'accès à la formation dans les zones rurales et fragiles, et assure la transmission de savoir-faire rares. La feuille de route doit garantir leur pérennité, par un soutien adapté et différencié, afin de préserver un maillage équilibré et inclusif du territoire.

Refonder la gouvernance par un dialogue permanent et inclusif

(Chapitre : Gouvernance et pilotage)

Le CESER plaide pour une gouvernance régionale refondée autour du dialogue. Le renforcement du rôle du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), la meilleure coordination des instances existantes et la mise en place éventuelle d'une « instance régionale de l'apprentissage » constitueraient les bases d'un pilotage partagé. Cette gouvernance renouvelée devrait également associer les représentant.es des CFA, des branches professionnelles, des OPCO (Opérateurs de compétences), des entreprises, des organisations syndicales, patronales et salariales, des apprenti.es et des familles, tout en évitant la multiplication des structures qui alourdirait inutilement le système.

Valoriser comme voie d'excellence pour toutes et tous

(Chapitre : Valorisation et attractivité)

Le CESER estime qu'une communication ambitieuse est indispensable pour changer le regard porté sur la formation professionnelle initiale infra-bac dont l'apprentissage. Mettre en avant les réussites, donner la parole aux apprenant.es et aux filières, renforcer l'information auprès des familles et des enseignant.es, et mobiliser les fédérations de parents d'élèves contribuent à déconstruire les préjugés sur la formation professionnelle. La formation professionnelle initiale apparaît ainsi non pas comme une voie de relégation, mais comme une filière d'excellence, ouverte à tous les jeunes et pouvant conduire à des qualifications de haut niveau. La voie de l'apprentissage dans les CFA labellisés doit y prendre sa place.

Faire de l'inclusion et de l'égalité des chances un pilier de la feuille de route

(Chapitre : Insertion, cohésion sociale et égalité des chances)

Le CESER affirme que l'apprentissage prend toute sa dimension lorsqu'il est inclusif et protecteur. La future feuille de route est appelée à intégrer explicitement des engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion des jeunes en situation de handicap, de la lutte contre les discriminations et de la prévention du harcèlement. Cette orientation traduit une ambition claire : faire de l'apprentissage une filière ouverte, juste et protectrice pour tous.

Aligner les choix budgétaires avec les ambitions régionales

(Chapitre : Financement et équité territoriale)

Le CESER considère que les arbitrages financiers gagnent en efficacité lorsqu'ils se concentrent sur des publics ciblés, les territoires fragiles, les filières stratégiques et les investissements durables. Les financements publics trouvent leur sens dans une orientation claire et assumée, évitant la dispersion des moyens et renforçant la portée des politiques régionales.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine, conformément à sa mission consultative et à son rôle de contribution aux politiques publiques régionales, a été associé par le Conseil régional à contribuer à l'élaboration de la nouvelle feuille de route régionale de l'apprentissage pour la période 2025-2028. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà conduites par le CESER au fil des années, à travers plusieurs avis qui ont porté sur la régulation des financements, l'orientation tout au long de la vie, la gouvernance des formations et la place des jeunes en apprentissage dans la société régionale.

Depuis la réforme nationale de 2018, l'apprentissage a connu une expansion quantitative considérable : le nombre de CFA a été multiplié par quatre en cinq ans au niveau national, et les effectifs d'apprenti.es ont atteint des niveaux historiques. Toutefois, cette dynamique s'est accompagnée de déséquilibres préoccupants : une concentration croissante des formations dans l'enseignement supérieur, la fragilisation des niveaux infra-bac, des disparités territoriales accentuées et une perte de lisibilité du système. De plus, plusieurs études¹ indiquent des effets inquiétants sur la qualité d'emploi des jeunes et sur la productivité.

La Région, bien que dépossédée de son rôle de chef de file budgétaire, conserve un rôle de « stratégie-rééquilibrant ». Elle intervient encore sur trois leviers essentiels :

- la définition d'un label régional, garant d'une qualité différenciée,
- la « carte contractuelle »² des formations et les abondements ciblés au coût contrat,
- le soutien aux investissements dans les CFA.

L'évaluation de la feuille de route 2020-2024 a souligné des réussites notables, telles que la baisse relative des ruptures de contrat³, la modernisation de nombreux CFA et le maintien de formations de proximité en zones rurales. Elle a cependant mis en lumière des limites fortes : des critères de labellisation jugés trop complexes, un manque de différenciation entre CFA, un déficit de gouvernance et de coordination, et surtout un affaiblissement des moyens financiers, avec une baisse de 36 % de la dotation nationale en 2024 (de 14 M€ à 9 M€).

Dans ce contexte, la préparation de la feuille de route 2025-2028 doit permettre à la Région d'assumer pleinement sa mission stratégique, en réaffirmant ses priorités politiques :

- garantir la qualité et le contrôle des formations,
- sécuriser les parcours des apprenti.es, notamment les plus fragiles,
- préserver l'équilibre territorial entre excellence et proximité,
- accompagner la transition écologique et numérique de l'appareil de formation,
- renforcer la gouvernance et la concertation entre acteurs.

C'est dans cet esprit que le CESER propose la présente contribution, structurée autour de cinq grands axes :

1. La labellisation, la régulation et l'équité qualitative des organismes de formation.
2. La sécurisation des parcours et l'accompagnement des apprenti.es.
3. Le financement, l'investissement et l'équité territoriale de la « carte contractuelle ».
4. La gouvernance, le pilotage et l'insertion des jeunes.
5. L'orientation et l'information.

¹ *Le développement de l'apprentissage comme outil de réduction de coût d'emplois touche à ses limites : note OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques)*
<https://ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2024/OFCEpbrief135.pdf>

² La carte contractuelle est définie sur le site du Conseil régional :
entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/apprentissage-la-nouvelle-aquitaine-se-mobilise

³ *Apprentissage et contrat de professionnalisation : bilans de l'année 2023 - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*

I. Labellisation, régulation et équité qualitative des organismes de formation

La mise en place d'un label régional de l'apprentissage a constitué, lors de la précédente feuille de route 2020-2024, l'un des piliers majeurs de l'action de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif avait été conçu pour dépasser le simple cadre réglementaire imposé par la certification nationale Qualiopi. Ainsi son objectif était de valoriser les initiatives répondant aux objectifs régionaux en matière de priorisations de filières, d'implantation, de qualité, d'innovation pédagogique et d'accompagnement des apprenti.es Plus de 150 organismes de formation par apprentissage ont ainsi été labellisés, permettant de donner une meilleure visibilité à l'offre régionale et d'encourager les établissements à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Les résultats de l'évaluation ont montré des effets positifs, notamment une baisse mesurable des ruptures de contrat estimée à 1 point, ainsi qu'une dynamique de modernisation et de structuration des CFA.

Toutefois, l'analyse menée par le Conseil régional et confirmée lors de nos travaux met en évidence plusieurs limites importantes. D'une part, le dispositif a parfois été perçu comme une « surcouche administrative », redondante avec Qualiopi, ce qui a alimenté un certain scepticisme chez les organismes de formation. D'autre part, le recours à l'autodiagnostic pour obtenir le label a été jugé insuffisamment fiable et transparent, en raison des biais potentiels qu'il induit. Par ailleurs, la grille actuelle, fondée sur des indicateurs et des critères nombreux et complexes, peine à rendre compte de la diversité des situations et ne permet pas de différencier véritablement les CFA en fonction de leur engagement réel. Enfin, la communication autour du label est demeurée limitée, de sorte qu'il reste insuffisamment reconnu par les entreprises, les branches professionnelles et même parfois par les jeunes et leurs familles.

Les débats au sein du CESER et l'audition des services Formation et Emploi du Conseil régional organisée en septembre 2025 ont confirmé la nécessité de revoir les modalités de ce label. Les conseiller.es du CESER ont unanimement souligné son utilité en tant qu'outil régional, mais ont mis en garde contre le risque d'une complexité excessive. Il est apparu que l'avenir du label devrait reposer sur une meilleure objectivation des critères, en insistant sur la qualité pédagogique, la formation des maîtres d'apprentissage, la proportion réelle d'enseignement en présentiel, la modernité des équipements et la capacité des CFA à accompagner les apprenti.es dans la durée. La question de la multiplication des CFA privés, souvent portés par des groupes financiers, des entreprises ou des organismes de formation, ou concentrés sur des formations tertiaires à faible contenu technique, a également été posée. Ces organismes captent une part croissante du marché. Ils bénéficient parfois d'aides publiques sans garantir une formation et un accompagnement de qualité ni une insertion durable des jeunes. Le CESER insiste sur la nécessité de mettre en place des garde-fous adaptés pour éviter que les financements régionaux ne soient détournés de leur vocation première. Le manque de contrôle institutionnel des structures accueillant des jeunes parfois mineurs, interroge plusieurs membres du CESER.

En parallèle, plusieurs conseiller.es du CESER ont insisté sur l'importance d'élargir les critères de labellisation au-delà de la seule dimension académique. L'engagement citoyen et social des organismes doit être valorisé, notamment par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention du harcèlement et de toutes formes de violences, la lutte contre les discriminations et la sensibilisation aux enjeux de santé publique. De manière générale, les enjeux éducatifs inhérents à la formation initiale des plus jeunes doivent être vérifiés. Un ensemble de tels critères contribuerait à faire du label non seulement un outil de qualité pédagogique, mais aussi un vecteur d'inclusion sociale et d'engagement civique.

Au regard de ces constats, le CESER estime que le Conseil régional doit maintenir un seul label régional « Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », mais le transformer en un véritable outil qui permettrait de différencier et de reconnaître le degré d'engagement des CFA et de les inciter à progresser. Il s'agit de renforcer le label régional en créant des niveaux progressifs, conditionnant les abondements et en intégrant des critères mesurables.

Ces critères devront être enrichis et repensés, afin d'intégrer la proportion d'heures dispensées en présentiel, les conditions réelles d'accueil des jeunes dont la modernité des plateaux techniques, pour permettre l'intégralité de la formation notamment quand celle-ci est diplômante, l'usage raisonné de l'innovation pédagogique, la mise en place de dispositifs de prévention et de gestion des ruptures, des poursuites d'études et de leur réussite, ainsi que de suivi des taux d'insertion professionnelle, visites tuteurs, accompagnement des apprenti.es fragiles. ...

La procédure actuelle devra évoluer vers un dispositif d'évaluation reposant sur un diagnostic externe, pouvant être conduit sous l'égide de la Région, garantissant objectivité et transparence. Enfin, les financements régionaux peuvent être conditionnés au respect des critères qui seront définis, particulièrement pour les CFA privés lucratifs ou pour les formations post-bac.

Ces orientations recueillent un large consensus au sein du CESER. Tous les membres s'accordent sur le maintien du label comme levier régional central, sur la nécessité d'un diagnostic externe et sur l'importance de l'insertion professionnelle comme critère déterminant.

Toutefois, plusieurs points de vigilance sont à souligner :

- éviter que le label ne devienne trop lourd administrativement à compléter, afin de ne pas décourager les CFA, notamment les petits établissements,
- calibrer les seuils d'insertion de manière à ne pas pénaliser les CFA qui accueillent volontairement des publics fragiles,
- réformer le label régional en trouvant un équilibre entre ambition qualitative et inclusivité, afin de préserver l'objectif d'un apprentissage ouvert à tous tout en valorisant l'excellence des pratiques,
- orienter le financement de l'apprentissage vers les secteurs créateurs de valeur et d'emplois, et éviter ceux où il risque d'alimenter des logiques de substitution à l'emploi durable.

Le CESER insiste sur la nécessité d'éviter que le label ne se transforme en un outil excessivement bureaucratique, qui risquerait de détourner ou de fragiliser les CFA, en particulier les plus petits établissements de proximité. Il recommande que les seuils d'insertion soient fixés avec pragmatisme et discernement, afin de garantir l'exigence de qualité sans pénaliser les organismes qui s'engagent résolument en faveur des publics les plus fragiles.

II. Sécurisation des parcours et accompagnement des apprenti.es et des maîtres d'apprentissage

La sécurisation des parcours constitue l'un des défis cruciaux pour la réussite des apprenant.es. Si les effectifs d'apprentis ont fortement augmenté ces dernières années, les taux de rupture demeurent préoccupants : au niveau national, près d'un quart des contrats sont rompus avant leur terme, et en Nouvelle-Aquitaine, le taux de rupture⁴ à 3 mois est de 10,0 %, 15,9 % à 6 mois et 29,5 % à 12 mois. Ces chiffres traduisent un double paradoxe. D'un côté, l'apprentissage est perçu comme une voie de réussite et d'excellence, qui séduit de plus en plus de jeunes et leurs familles. De l'autre, il demeure marqué par des fragilités structurelles, liées aux conditions d'accueil, à la qualité de l'accompagnement et aux difficultés sociales rencontrées par les apprenti.es.

Lors de l'évaluation de la feuille de route 2020-2024, la question des ruptures de contrats avait déjà été mise en avant. Les résultats ont montré une baisse relative, mais sans que le problème soit résolu de manière structurelle. Les concertations organisées par la Région, tout comme les auditions menées dans le cadre des travaux du CESER, confirment que les causes des ruptures sont multiples : problèmes d'orientation, difficultés d'intégration dans l'entreprise, manque d'accompagnement, conditions de travail parfois méconnues ou peu adaptées à un public jeune, difficultés de logement et de mobilité, ou encore fragilités sociales et psychologiques. Certains secteurs connaissent des taux particulièrement élevés de rupture⁵, illustrant les limites d'un système qui a parfois privilégié la quantité de contrats signés au détriment de leur qualité et de leur aboutissement.

⁴ [Apprentissage et contrat de professionnalisation : bilans de l'année 2023 - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

⁵ Idem référence ci-dessus.

Les médiateurs de l'apprentissage des chambres consulaires, notamment ceux des chambres de métiers, ont été unanimement reconnus comme jouant un rôle essentiel en la matière, mais leur action demeure insuffisamment généralisée sur l'ensemble du territoire.

Les débats au sein du CESER ont montré que l'apprentissage est une voie d'excellence choisie par de nombreux jeunes qu'il faut valoriser en tant que telle, mais aussi qu'il faut mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les jeunes les plus vulnérables dans une logique d'inclusion.

Les débats au sein du CESER ont montré que l'apprentissage, malgré ses taux de ruptures de contrat importants, est une voie pouvant amener certains jeunes à l'excellence dans leur pratique professionnelle et qui est aujourd'hui choisie par de nombreux jeunes. Il faut la valoriser en tant que telle, mais aussi mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les jeunes les plus vulnérables dans une logique d'inclusion.

Le rôle des maîtres d'apprentissage est central dans la réussite des parcours, car ils constituent le premier relais d'accompagnement des jeunes au sein de l'entreprise. Ces derniers sont en première ligne pour accompagner les jeunes au quotidien, mais ils ne disposent pas toujours de la formation, du temps ou des outils nécessaires pour assumer pleinement cette mission surtout dans les TPE. Pour ce faire, le CESER préconise la nécessité d'une formation certifiante pour les entreprises accueillant un.e premier.ère apprenti.e, afin de les informer sur les évolutions réglementaires.

Le besoin de renforcer leur formation pédagogique, leur information sur les évolutions réglementaires et leur reconnaissance institutionnelle est apparu comme un point de consensus fort.

Le CESER rappelle sa proposition faite lors de la création du label régional, notamment créer un label « entreprise apprenante » pour valoriser et renforcer le rôle de l'entreprise accueillante. Cependant certains et certaines conseillers.ères s'interrogent sur l'impact que pourrait avoir un tel label sur la motivation des entreprises à s'engager dans la voie de l'apprentissage.

L'accompagnement global des apprentis, au-delà du seul cadre pédagogique, constitue un autre enjeu central dans le cadre des ruptures de contrats. De nombreux jeunes rencontrent des difficultés d'accès au logement, de mobilité, ou encore des problèmes liés à la santé ou à la précarité financière. Les CFA, souvent mobilisés sur ces questions, se retrouvent en première ligne sans disposer des moyens suffisants. Les médiateurs et médiatrices de l'apprentissage peuvent utilement aider les CFA dans l'analyse et le traitement des situations de ruptures.

Face à ce constat, le CESER estime indispensable de franchir une nouvelle étape. Le Conseil régional pourrait se doter d'outils structurés de [prévention et de gestion des ruptures de contrats](#). La mise en place d'un protocole régional « anti-ruptures »⁶, comprenant un système de détection précoce des difficultés, des mécanismes de médiation rapide et des solutions de rebond adaptées, apparaît comme une priorité. Une telle démarche permettrait d'assurer un suivi renforcé des apprentis et d'offrir des alternatives concrètes en cas d'échec de contrat, évitant ainsi qu'un certain nombre de jeunes ne se retrouvent sans solution.

La question du [financement de l'accompagnement](#) a également été posée ; si la question du financement de cet accompagnement global et de l'importance du soutien individuel qui a été posée ne font pas débat, il est néanmoins nécessaire de clarifier le partage des responsabilités et des charges entre l'État, la Région, les organismes de formation et les entreprises. Le CESER plaide pour une clarification des rôles et pour la mise en place de dispositifs pérennes, afin que l'accompagnement ne dépende pas uniquement des capacités financières des CFA. L'idée de financer directement des accompagnateurs au sein des CFA mérite d'être étudiée, en complément des dispositifs existants.

...

⁶ Mettre en place « 90 jours anti-ruptures » avec suivi tripartite (apprenti, CFA, entreprise). Financer aussi des cellules de rematching dans les CFA. Indicateurs : taux de rupture à 3/6 mois, délai de rematching.

Par ailleurs, le CESER recommande que l'accompagnement inclue des dimensions citoyennes et sociales, à l'image des critères évoqués pour la labellisation. Il s'agirait non seulement de soutenir l'insertion professionnelle, mais aussi de contribuer à l'éducation à la santé, à la prévention des conduites à risque, à la lutte contre les discriminations et au développement de compétences transversales utiles à la vie personnelle et professionnelle.

La mise en place d'un [plan régional en faveur de l'hébergement des jeunes](#) avec des adaptations liées aux exigences de l'apprentissage apparaît nécessaire. Alors que des entreprises accueillantes mettent déjà tout en œuvre pour accompagner les apprenant.es, il apparaît nécessaire de généraliser cet effort. La précarité résidentielle constitue en effet un obstacle majeur à l'accès et au maintien en formation, en particulier dans les zones rurales et dans les bassins d'emploi éloignés des centres de formation. Ce plan devrait permettre de recenser et valoriser les dispositifs existants, d'en faciliter l'accès et de développer des solutions nouvelles adaptées aux besoins, telles que des résidences dédiées aux apprenti.es, des partenariats avec des structures sociales et territoriales ou des lycées avec internats.

Il est important que les entreprises accueillantes soient sensibilisées à leur responsabilité qui s'étend aussi à l'accompagnement des apprenti.es pensé comme un véritable parcours. L'apprentissage ne peut se réduire à un contrat : il doit offrir des possibilités de continuité et de rebond. Les passerelles entre filières, les parcours de remédiation et l'accès à des formations complémentaires doivent permettre aux jeunes de poursuivre leur projet, y compris en cas de rupture.

La sécurisation des parcours suppose une approche globale : formation et reconnaissance des maîtres d'apprentissage, renforcement des médiateurs et médiatrices, accompagnateurs et accompagnatrices, dispositifs de prévention et de rebond, amélioration des conditions de vie des jeunes et meilleure utilisation des données régionales. Un consensus fort existe sur l'urgence d'agir, car le maintien de taux de rupture élevés fragilise les jeunes et affaiblit la crédibilité du système. Les principaux points de vigilance concernent le financement et la mise en œuvre de ces mesures.

Pour le CESER, l'enjeu est clair : la réussite de la future feuille de route dépendra de la capacité de la Région à faire de l'accompagnement et de la mobilisation des acteurs un pilier central de sa stratégie, au même titre que l'investissement ou la « carte contractuelle ».

III. Financement, investissement et équité territoriale de la « carte contractuelle »

Le CESER considère que la question du financement de l'apprentissage, suite à la réforme nationale de 2018, constitue aujourd'hui l'un des enjeux de la politique régionale. Depuis cette réforme, la recentralisation des financements au niveau de France Compétences et des OPCO et l'augmentation des aides aux entreprises ont dopé les recrutements en contrat d'apprentissage, et ont réduit la capacité d'action directe des Régions, cantonnées à un rôle secondaire. Toutefois, ce rôle, bien que limité, demeure stratégique : à travers ses abondements ciblés, ses investissements dans les CFA et son soutien à des filières spécifiques, la Région Nouvelle-Aquitaine conserve la possibilité d'orienter et de structurer une partie de l'offre d'apprentissage.

L'expérience de la feuille de route 2020-2024 a montré l'importance de cette intervention résiduelle. Les investissements engagés, dépassant 50 millions d'euros en 2022 et 2023, ont permis de moderniser des infrastructures, d'améliorer l'accueil des apprenti.es et de préserver des filières stratégiques. Le CFA de la tonnellerie en Charente illustre de manière emblématique le rôle déterminant de la Région dans la sauvegarde de savoir-faire rares et l'accompagnement des transitions professionnelles. Mais la baisse brutale des dotations nationales, passées de 14 à 9 millions d'euros en 2024, a créé une situation de tension extrême. Les demandes des CFA, estimées à près de 25 millions d'euros, excèdent largement les capacités régionales et contraignent à des arbitrages difficiles.

Dans ce contexte, le CESER estime nécessaire que la future feuille de route régionale établisse **une politique de financement claire, transparente et lisible**. Les critères d'abondement doivent être explicités et harmonisés, afin que l'ensemble des CFA puissent comprendre et anticiper les modalités d'attribution. Une « carte contractuelle » régionale des formations doit être conçue comme un outil stratégique permettant de planifier l'offre en fonction des besoins des territoires et des filières, d'éviter les doublons et d'assurer une couverture équilibrée. Cette carte doit devenir une véritable référence, et non un document consultatif peu pris en compte dans les décisions des établissements.

Le CESER insiste également sur la nécessité d'intégrer pleinement **l'éco-socio-conditionnalité dans les financements régionaux**, en cohérence avec la feuille de route Néo Terra. Les aides doivent encourager la rénovation énergétique des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, le développement de solutions de mobilité durable, l'effectivité de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Les CFA doivent être considérés non seulement comme des lieux de formation, mais aussi comme des leviers de la transition écologique et sociale de la Nouvelle-Aquitaine.

L'équité territoriale doit par ailleurs constituer un principe directeur. Si près de 70 % des abondements régionaux bénéficient aujourd'hui aux territoires vulnérables, cette orientation demeure fragile face à la réduction des enveloppes budgétaires. Les petites structures de proximité, particulièrement présentes dans les zones rurales, assurent une mission essentielle d'accès à l'apprentissage pour des jeunes qui ne pourraient pas se déplacer vers de grands centres urbains. Elles doivent bénéficier d'un accompagnement adapté, distinct de celui réservé aux grands CFA dotés de moyens conséquents.

Le CESER recommande que la Région engage **une évaluation systématique de ses abondements et de ses investissements**. Cette analyse devra mesurer non seulement le nombre de places maintenues ou créées, mais aussi les effets en termes d'insertion professionnelle, de qualité des formations et d'équilibre territorial. Les résultats devront être communiqués régulièrement et rendus publics afin de renforcer la transparence et de nourrir le débat.

Enfin, **plusieurs points de vigilance** doivent être signalés. La mise en place d'une « carte contractuelle » trop rigide risquerait de réduire la capacité d'innovation des CFA et de susciter des résistances au sein des conseils d'administration. La conciliation entre la priorité donnée aux formations infra-bac et la reconnaissance du rôle des Campus des Métiers, qui incluent des formations post-bac, devra être clarifiée afin d'éviter les contradictions stratégiques.

En conclusion, pour le CESER, il est important que la Région **réaffirme son rôle de stratège en matière de financement et d'investissement**. La transparence des critères, l'intégration des conditionnalités écologiques et sociales et le maintien d'une équité territoriale réelle constituent les trois piliers indispensables de la future feuille de route 2025-2028. C'est à cette condition que l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine pourra être consolidé, modernisé et valorisé au service des jeunes, des entreprises et des territoires.

IV. Gouvernance, pilotage et insertion des jeunes

La recentralisation du financement et l'évolution des mécanismes de régulation ont profondément bouleversé la gouvernance de l'apprentissage.

Ce changement de cadre a provoqué un sentiment de dilution et d'opacité, marqué par la réforme des lieux de concertation tripartite ou quadripartite qui constituaient jusqu'alors des espaces précieux de dialogue et de coordination.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine conserve une responsabilité spécifique : celle d'être un acteur fédérateur et stratège. Le CESER considère que la gouvernance actuelle de l'apprentissage souffre de deux faiblesses majeures : un déficit d'instances de dialogue où tous les acteurs seraient présents et un manque de partage de données fiables et exhaustives.

Le CESER plaide néanmoins pour que le Conseil régional s'attache en priorité à améliorer la gouvernance existante plutôt qu'à créer de nouvelles structures. La multiplication des instances risquerait en effet d'alourdir un système déjà complexe sans apporter de réelle efficacité supplémentaire. Il s'agit donc de renforcer le fonctionnement et la coordination entre les structures existantes – CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), Cap Métiers – en favorisant la circulation de l'information et en développant des complémentarités.

L'idée d'un Conseil régional de l'apprentissage pourrait constituer une piste, à condition qu'il vienne en appui et non en doublon du CREFOP. Il aurait vocation à se concentrer spécifiquement sur les enjeux propres à l'apprentissage et à offrir un espace de dialogue régulier réunissant les représentants de la Région, des branches professionnelles, des CFA, des OPCO, des entreprises ainsi que des apprenti.es et des familles. La question du rôle des CFA privés, qui participent de plus en plus à l'offre en région, devra également être intégrée dans cette gouvernance renouvelée, afin de garantir qu'ils contribuent pleinement aux objectifs d'intérêt général.

La voix des jeunes doit trouver une place dans cette gouvernance renouvelée, par exemple par le biais du Conseil régional des jeunes ou d'instances consultatives ad hoc. Trop souvent absents des lieux de décision, les apprenti.es constituent pourtant une source d'information indispensable pour identifier les difficultés rencontrées et améliorer les dispositifs. Le rôle du CREFOP doit être consolidé en tant qu'instance stratégique de pilotage. Pour cela, il doit s'appuyer sur un socle de données fiables et exhaustives produit par un observatoire unique.

La question du partage de l'information est également centrale. Aujourd'hui, les données disponibles sur les ruptures, l'insertion, la répartition territoriale ou les innovations pédagogiques sont éparpillées, fragmentées et souvent incomplètes. Le CESER recommande la mise en place d'un tableau de bord public de l'apprentissage, mis à jour régulièrement, comprenant des indicateurs clés tels que les taux de poursuite d'études à partir du début de la formation, les taux de rupture, les taux d'insertion, la répartition des formations par niveau et par territoire, ainsi que l'intégration des dimensions écologiques et sociales. Ce tableau de bord constituerait un outil de transparence et de pilotage partagé, permettant aux acteurs comme aux citoyens d'évaluer les politiques mises en œuvre.

Le CESER recommande que la Région se dote d'un [dispositif renforcé de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives à l'apprentissage](#). Ce dispositif via une instance sous l'égide du CREFOP en charge du suivi des ruptures et de la qualité permettrait de couvrir des indicateurs essentiels tels que les taux de poursuite d'études à partir du début de la formation, les taux de rupture, les niveaux d'insertion professionnelle, la répartition des formations par filière et par territoire, ainsi que l'intégration d'innovations pédagogiques. Mettre en place un tableau de bord public régional avec a minima ces 5 et 6 indicateurs annuels partagés (ruptures, insertion, répartition territoriale, etc.) Les résultats de ce suivi devraient être regroupés dans un tableau de bord public, accessible et régulièrement actualisé, afin de garantir une plus grande transparence, d'éclairer les choix politiques et de nourrir le débat citoyen.

Enfin, le CESER rappelle que la gouvernance ne peut être dissociée [des objectifs d'insertion professionnelle et des effets sur les emplois](#). L'apprentissage n'a de sens que s'il constitue une véritable passerelle vers l'emploi durable et la cohésion sociale. Or, les taux d'insertion, bien que globalement élevés, masquent des disparités importantes selon les secteurs, les niveaux de formation et les territoires. Le taux d'emploi des jeunes comprenant ceux et celles en apprentissage et le taux d'inscription au chômage des ancien.nes apprenti.es représentent en 2023, 8 % des allocataires ouvrant un droit à l'Assurance chômage, contre 3 % en 2019, ces augmentations peuvent aujourd'hui amener à des questionnements. La future feuille de route devra donc articuler son pilotage autour d'objectifs clairs en matière d'insertion, avec des indicateurs précis et différenciés.

...

En conclusion, le CESER estime que la gouvernance régionale de l'apprentissage doit s'articuler autour de trois piliers :

- la consolidation et la mise en synergie des structures existantes (CREFOP, contrats de filière),
- la création éventuelle d'un Conseil régional de l'apprentissage en tant qu'espace de dialogue spécifique,
- et la mise en place d'outils de transparence et d'évaluation accessibles à tous.

C'est à travers cette approche que la Région pourra renforcer son rôle de stratégie, fédérer l'ensemble des acteurs et contribuer à faire de l'apprentissage une voie d'excellence et de réussite pour tous les jeunes qui la choisissent.

V. Orientation et information

La question de l'orientation et de l'information occupe une place centrale dans les débats sur la formation professionnelle initiale dont la voie de l'apprentissage. Si le nombre d'apprenti.es a fortement augmenté au cours des dernières années, cette progression s'accompagne encore trop souvent de parcours heurtés, marqués par des ruptures précoces ou par des choix de formation qui ne correspondent ni aux attentes des jeunes ni aux besoins des entreprises et des territoires. Le CESER souligne que l'orientation demeure l'un des leviers décisifs pour améliorer la qualité et la pertinence de l'apprentissage, et qu'elle doit être repensée dans une logique à la fois préventive, inclusive et valorisante.

Historiquement, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a investi dans des dispositifs d'information sur les métiers, notamment à travers Cap Métiers et sa plateforme de services. Toutefois, les constats dressés mettent en évidence une persistance de carences importantes. Trop souvent, la formation professionnelle reste perçue par certains jeunes et leurs familles comme une voie de relégation ou comme une solution par défaut, alors qu'elle peut constituer au contraire une voie d'excellence et de réussite, permettant à la fois l'insertion professionnelle rapide ainsi que la poursuite d'études supérieures. Cette perception, encore ancrée dans certains milieux éducatifs et sociaux, freine l'orientation positive des jeunes vers l'apprentissage.

Les ruptures de contrat trouvent fréquemment leur origine dans un manque d'information ou dans la complexité de l'appréhender au moment de l'orientation. De nombreux jeunes s'engagent dans une filière qu'ils connaissent mal, sans avoir eu une vision claire des exigences, de la réalité des conditions de travail ou des perspectives professionnelles. Ce décalage alimente les difficultés d'adaptation et accroît le risque d'abandon. Les membres du CESER ont insisté sur l'importance de renforcer l'information en amont en y intégrant les familles, pour permettre aux jeunes de faire un choix éclairé et motivé.

Le CESER considère que l'orientation doit être conçue comme un accompagnement permettant à chaque jeune d'identifier ses compétences, ses aspirations et les opportunités qui s'offrent à lui. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de développer de nouveaux outils pédagogiques et de communication, associant les CFA, les entreprises et les branches professionnelles. L'implication directe des professionnels et des apprenti.es eux-mêmes, à travers des témoignages et des immersions, est jugée particulièrement efficace pour donner une image concrète et attractive des métiers.

Les débats ont également mis en lumière le rôle des entreprises dans l'orientation. Trop souvent, elles interviennent uniquement au moment du recrutement, alors qu'elles pourraient s'impliquer encore plus dans la présentation en amont des métiers et dans l'accueil des jeunes en découverte professionnelle. Les dispositifs existants, tels que les stages de troisième, pourraient être renforcés et mieux articulés avec les filières de l'apprentissage et la voie professionnelle en général.

Il ressort avec force la nécessité de mener des campagnes de communication régionale sur l'apprentissage, valorisant les réussites, mettant en avant la diversité des métiers et corrigeant les idées reçues. Cette campagne devrait s'appuyer sur les médias traditionnels, mais aussi sur les réseaux sociaux, afin de toucher efficacement les jeunes publics. Elle pourrait également mettre en valeur des parcours d'excellence, montrant que l'apprentissage ne constitue pas une impasse, mais bien une voie de progression vers des qualifications de haut niveau.

Le CESER recommande de :

- **déployer un kit d'information familles/professeurs/CFA,**
- **renforcer la communication sur les passerelles existantes entre l'apprentissage et les autres voies de formation.**

Les choix d'orientation ne doivent pas être perçus comme définitifs : il existe des possibilités de réorientation et de poursuite d'études, encore trop méconnues, qui méritent d'être mieux valorisées. Le développement de dispositifs de rebond, incluant des formations complémentaires et des passerelles entre filières, constitue un levier essentiel pour limiter les abandons et garantir la reconnaissance des acquis des jeunes.

La coordination entre les politiques de formation et les politiques sociales a également été identifiée comme un enjeu majeur. Les difficultés rencontrées par les apprenti.es ne sont pas uniquement pédagogiques : elles relèvent aussi de l'accès au logement, de la mobilité, de la santé ou encore de la gestion des ressources financières. Une meilleure articulation entre les acteurs de l'orientation, les services sociaux, les missions locales, les collectivités territoriales et les entreprises apparaît indispensable pour garantir un accompagnement complet.

Les points de vigilance concernent la mise en œuvre concrète : il conviendra d'éviter la multiplication d'outils dispersés et de veiller à ce que l'information soit réellement accessible et adaptée à tous les publics, y compris ceux les plus éloignés des institutions.

En définitive, le CESER estime que la future feuille de route doit consacrer un axe à l'orientation et à l'information. En positionnant l'apprentissage comme une voie de plein droit, parmi d'autres avec ses forces et ses faiblesses, attractive et ambitieuse, en renforçant les dispositifs d'accompagnement dès le collège, et en donnant aux jeunes une vision objective et valorisante des métiers. L'orientation devient ainsi le socle d'un apprentissage choisi et réussi, plutôt qu'un apprentissage subi ou contraint.

VI. Transitions écologique et numérique

La transition écologique et la transformation numérique constituent deux défis majeurs pour l'appareil de formation et pour l'avenir de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine. Ces enjeux, déjà identifiés dans la feuille de route 2020-2024, apparaissent désormais incontournables. Ils appellent une intégration systématique dans les critères d'investissement, les modalités pédagogiques et la stratégie régionale globale.

La feuille de route régionale Néo Terra fixe un cap clair en matière de sobriété énergétique, de réduction de l'empreinte carbone et de transition vers des modèles plus durables. Les centres de formation d'apprentis, par leur rôle structurant et leur fonction d'accueil de milliers de jeunes, doivent devenir exemplaires dans cette dynamique. Les débats menés au CESER ont souligné que les CFA ne peuvent plus être envisagés uniquement comme des lieux de transmission des savoirs techniques, mais doivent aussi incarner les valeurs de la transition écologique, en intégrant dans leur fonctionnement et leurs investissements des critères environnementaux stricts.

Concrètement, cela implique de conditionner les aides régionales à des engagements environnementaux mesurables. Les projets de rénovation ou de construction de CFA doivent intégrer des standards de performance énergétique élevés, l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion durable des ressources et l'accessibilité en transports collectifs ou partagés. Plusieurs exemples ont été cités, comme l'installation de panneaux photovoltaïques, le recours à des chaudières biomasse, etc. Ces initiatives doivent être encouragées et devenir la norme pour tous les investissements soutenus par le Conseil régional.

La question de la modernisation des plateaux techniques est également liée à la transition écologique. En mobilisant leur propre financement par les OPCO et dans la mesure où ils sont reconnus comme prioritaires par la Région, avec son soutien, les CFA devraient s'équiper pour préparer les apprenti.es aux métiers de demain, qui seront profondément transformés par les transitions énergétique, industrielle et numérique. Cela concerne par exemple les métiers du bâtiment, qui doivent intégrer les nouvelles normes

environnementales, ou encore les métiers de la mobilité, appelés à se réinventer autour des motorisations propres et des nouvelles technologies de transport. Le CESER considère qu'une cartographie fine des plateaux techniques existants et des besoins émergents doit être réalisée afin d'orienter les investissements là où ils auront le plus d'impact.

Le numérique constitue un autre axe essentiel de transformation. La crise sanitaire de 2020 a accéléré le recours à l'enseignement à distance et aux outils numériques, mais cette évolution ne s'est pas faite sans difficultés. Les apprenti.es ne disposent pas tous d'un accès égal aux équipements et aux connexions, et la qualité pédagogique du numérique reste inégale. Le CESER estime que le numérique doit être utilisé comme un levier complémentaire, et non comme un substitut, à l'apprentissage en présentiel. L'intégration de simulateurs, de réalité virtuelle et d'outils d'autoformation peut enrichir les parcours, mais elle doit être pensée dans une logique de qualité et d'équité.

Il s'est dégagé une large convergence sur la nécessité d'évaluer l'empreinte écologique des outils numériques eux-mêmes. Le recours massif au numérique ne peut être promu sans une réflexion sur sa consommation énergétique et sur l'impact environnemental des équipements. Le CESER recommande que les CFA soient accompagnés dans une démarche de numérique responsable, combinant innovation pédagogique et sobriété technologique.

Les membres du CESER sont conscients du rôle stratégique que peut jouer le Conseil régional pour articuler ces transitions. Il doit non seulement conditionner ses aides à des critères économiques, écologiques, sociaux et numériques, mais il peut aussi accompagner les CFA dans leur mise en œuvre, par des formations, des échanges de bonnes pratiques et des incitations ciblées. L'enjeu n'est pas seulement technique, il est aussi culturel : il s'agit d'ancrer dans les pratiques éducatives et dans l'organisation des CFA une conscience écologique et une maîtrise du numérique responsable.

Les points de vigilance concernent la capacité des petites structures à répondre à ces exigences. Si les grands CFA disposent souvent des ressources nécessaires pour investir dans des projets innovants, les établissements de taille plus réduite risquent d'être fragilisés par des critères trop ambitieux. Le CESER recommande donc une mise en œuvre progressive et différenciée, adaptée à la taille et aux moyens des structures, afin de garantir que l'exigence écologique et numérique ne devienne pas un facteur d'exclusion.

En conclusion, le CESER considère que la future feuille de route 2025-2028 doit inscrire les transitions écologique et numérique au cœur de sa stratégie. Cela suppose de conditionner l'ensemble des financements régionaux à des engagements concrets, de moderniser les plateaux techniques pour préparer les apprenti.es aux métiers de demain, et de promouvoir un usage raisonné et responsable du numérique. La Région, en assumant un rôle de stratège et de facilitateur, doit s'assurer que les CFA deviennent des acteurs exemplaires de la transition, capables de former les jeunes aux compétences nécessaires pour relever les défis environnementaux et technologiques du XXI^e siècle.

VII. L'apprentissage comme levier de cohésion sociale et d'équité

L'apprentissage constitue aujourd'hui un pilier du système de formation initiale et d'insertion en Nouvelle-Aquitaine. Il permet aux jeunes d'acquérir une qualification reconnue, une expérience professionnelle valorisante et, dans de nombreux cas, d'accéder à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une voie de réussite à part entière, choisie par des jeunes aux profils variés.

Cependant, les débats au sein du CESER ont montré que l'apprentissage joue également un rôle social déterminant : il est l'un des rares dispositifs capables d'accueillir des jeunes aux parcours variés, qu'ils soient issus de filières générales, technologiques ou professionnelles, de zones rurales, urbaines ou périurbaines, et de milieux sociaux contrastés. En ce sens, l'apprentissage doit être envisagé comme une voie inclusive et ouverte à tous, tout en préservant sa capacité à soutenir spécifiquement les publics les plus éloignés de la réussite scolaire ou professionnelle.

Cette vocation inclusive implique une attention aux inégalités et notamment aux inégalités territoriales. Les CFA de proximité, parfois implantés dans des zones rurales ou fragilisées, jouent un rôle décisif : ils assurent une première qualification et contribuent à maintenir une offre éducative et économique dans des territoires où l'éloignement, la mobilité et l'accès au logement constituent des obstacles majeurs. Leur maintien et leur accompagnement doivent être considérés comme une priorité stratégique, car ils participent directement à la réduction des fractures territoriales et à la vitalité des bassins de vie.

La cohésion sociale se mesure aussi à travers les valeurs que l'apprentissage doit porter et transmettre. L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre toutes les discriminations, la prévention du harcèlement et des conduites à risque doivent devenir des dimensions pleinement intégrées dans les parcours de formation. La Région, en partenariat avec les CFA et les entreprises, peut impulser et soutenir des initiatives concrètes en ce sens, favorisant ainsi l'émergence d'une culture commune de respect, d'inclusion et de responsabilité.

En définitive, l'apprentissage doit être consolidé comme un levier d'égalité des chances et de cohésion sociale. La future feuille de route régionale devra réaffirmer cette double ambition : préserver l'apprentissage comme une voie ouverte à tous les jeunes et renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles et le soutien aux territoires vulnérables. C'est dans cet équilibre que réside la véritable force de l'apprentissage : conjuguer inclusion et attractivité, solidarité et excellence.



Proposition de la Commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur la contribution du CESER
« Feuille de route de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine 2025-2028 »

150 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine